



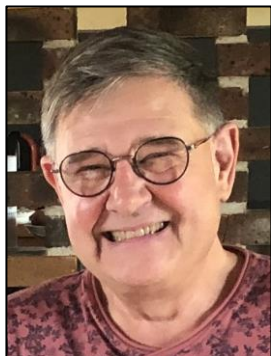
LA LUCARNE



n° 15-*Octobre 2021*

de MESLAND

Le mot de Patrick GIRARDI, Conseiller municipal, membre des commissions « Marchés publics », « Finances » et « Initiatives citoyennes »



Né à Paris il y a bientôt 70 ans, j'ai passé ma vie dans la capitale où j'ai exercé mon activité professionnelle dans le monde de l'imprimerie et de ses métiers connexes.

J'y retourne très régulièrement pour y retrouver famille et amis.

J'avais une dizaine d'années lorsque je suis arrivé un peu par hasard en vacances à Monteaux.

Dès lors, je n'ai jamais cessé de fréquenter régulièrement la région et les nombreuses relations que j'ai pu me faire au fil des ans.

C'est donc très logiquement qu'à l'âge de la retraite, je suis venu y établir ma résidence principale en achetant une maison à Mesland fin 2014.

Je suis entré au Comité des fêtes comme bénévole puis au bureau pour m'impliquer dans ses différentes activités.

Cette participation m'a permis de m'intégrer plus facilement dans la commune en rencontrant beaucoup de Meslandais présents à nos nombreuses manifestations.

C'est un peu dans la continuité que j'ai accepté de me présenter aux élections au poste de conseiller municipal pour trouver le moyen de m'impliquer davantage dans la commune et de mieux comprendre les rouages et la complexité de la vie municipale.

Afin d'entrer davantage dans le détail de certains secteurs, je suis titulaire de différentes commissions communales : Marchés publics, Finances, Initiatives citoyennes, Impôts directs, ainsi que la commission Développement et attractivité du territoire auprès d'Agglopolys et le SMAEP (syndicat mixte d'adduction d'eau potable).

Malgré les freins de la Covid, la tâche est passionnante !



DANS CE NUMÉRO

<i>Le mot de Patrick GIRARDI</i>	1
<i>Zoom l'Amap meslandaise</i>	2
<i>Les travaux</i>	3
<i>Le jardin du Prieuré</i>	4
<i>Rentrée scolaire</i>	5
<i>Naissances / infos</i>	5
<i>Cinéma en plein air</i>	6
<i>Infos Agglopolys</i>	7/8

Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de MAIRIE sont provisoirement suspendus.

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

PERMANENCE le mardi de 9h à 12h

Pour contacter actuellement la mairie :

Tél : 06-24-15-28-86

Courriel : mairie-mesland@wanadoo.fr

Site internet : www.mesland.fr

ZOOM sur l'Amap meslandaise...

Pour ce nouvel article, c'est sur un collectif que notre regard s'est porté. Il s'agit de la dernière association créée à Mesland et qui fête ce mois-ci sa première année d'existence avec ses 57 adhérents majoritairement meslandais : l'Amap meslandaise.



Chaque mardi, de 18h à 18h45, se côtoient à la salle des associations du village, producteurs et adhérents, paniers sous le bras.

Une **AMAP, Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne** repose sur un principe simple : un contrat lie un producteur local à un groupe de consommateurs. Producteur et adhérents trouvent de nombreux avantages à ce mode de fonctionnement.

Pour le producteur : Le versement des cotisations lui permet de bénéficier d'une avance de trésorerie qui lui assure un débouché commercial à la fois sûr et gratifiant et une rémunération correcte de son travail : pas d'intermédiaires, tout ce qui est déboursé par le consommateur va au producteur.

Pour l'adhérent : Des produits frais cultivés localement et de qualité. La redécouverte de l'agriculture sous un nouveau jour : celui d'une agriculture nourricière.

Pour l'environnement : Moins de transport des produits, moins d'emballages, moins de pollutions liées à la culture des produits (moins d'engrais, moins de pesticides...).

Pour l'emploi : améliorer l'économie locale par une augmentation des emplois, plus de processus locaux, de consommation locale, et circulation de l'argent dans la communauté.



Avec l'Amap, l'acte de consommation s'enrichit de rapports sociaux, de convivialité, d'échanges.

L'Amap, ce sont donc des hommes et des femmes qui ont fait le choix, malgré les nombreuses incertitudes que cela implique, de s'engager dans un modèle d'agriculture ou de transformation pour satisfaire, sainement, nos besoins essentiels.

- **Eric et Christophe SOUVENT** qui produisent du miel et des confitures au cœur de notre village.
- **Pierre-Emmanuel LEBRETON**, qui cultive des légumes de saison et qui s'installera sur des terres meslandaises au printemps 2022.
- **Claire ARNOU**, résidente meslandaise et éleveuse de bœufs et veaux à Vallières les Grandes,
- **Xavier ROSEY**, paysan-boulangier à Monteaux,
- **Sébastien CHASSIER**, artisan savonnier à Orchaise,
- **Nicolas PATISSIER ET Victor FOUCHAULT**, qui nous proposent leurs céréales, légumes secs et viandes d'agneaux, cultivés et élevés à Seillac.
- **Julie MAHAIS**, qui cultive ses céréales à Santenay pour nous proposer de la farine de sarrasin et bientôt ses mueslis.
- **Mélanie BOURNEZ**, productrice de plantes aromatiques et médicinales passionnément cultivées à Monthou-sur-Bievre,
- **Marc LOUIS**, éleveur de poules pondeuses à Saint-Lubin-en-Vergonnois,
- **Laurent DUCROS**, arboriculteur à Mont-Près-Chambord qui, en fonction des saisons, nous propose pommes, poires, fraises, jus de pomme et compotes.
- **Sandra et Stéphane MESLIAND**, viticulteurs à Limeray,
- **Sandra GUICHARD**, viticultrice à Amboise,

Et bientôt **Oriane BLIN** et ses glaces artisanales élaborées à Onzain, **Christine LELIEVRE** et son pain d'épices artisanal produit à Faverolles sur Cher, **Estelle et François**, et leur vin nat' produit à Monthou-sur-Cher.

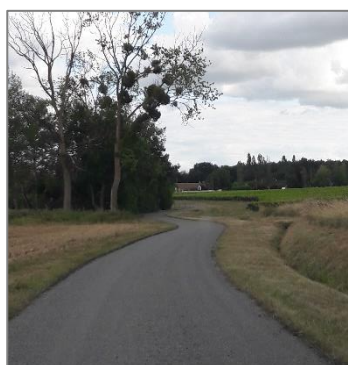
contact : amapmesland@gmail.fr ou venez nous rencontrer sur place tous les mardis

Les travaux de voirie dans notre commune...

Cette année la réfection de voirie a concerné pour un montant global de 72 441 € TTC :



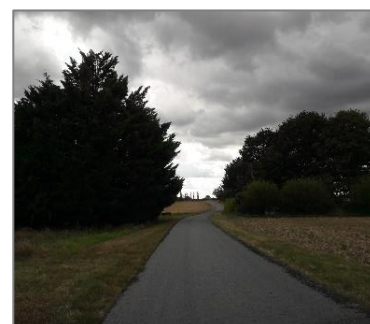
la Rue de la Perdrière (caniveaux et enrobé de roulement) sur 150 m,



la Route de la Perdrière (reprofilage en enrobé et finition de roulement en bicouche gravillonnée) sur 1.8 km,

la Route de la Grivelière (finition de roulement en bicouche gravillonnée) sur 1 km.

Une aide financière de 17 000 € a été attribuée à la Commune par le Conseil départemental dans le cadre de ces travaux.



La passerelle...

Les travaux à fournir par l'entreprise titulaire du marché de travaux sont à présent terminés et réceptionnés. Il reste de petits aménagements à réaliser en régie communale. Une inauguration aura lieu au printemps avec le jardin. Un bilan financier complet sera présenté dans le bulletin municipal en janvier.



La nouvelle station d'épuration...



Le chantier de la station d'épuration se poursuit avec une légère avance sur le calendrier prévisionnel. La mise en service est toujours prévue pour janvier 2022.

Le Jardin du Prieuré ouvre ses bras à vos mains

Depuis un mois, le Jardin du Prieuré est ouvert à tous. Rappel de sa genèse en quelques lignes :

2015 : Mobilisation du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour accompagner les réflexions de la municipalité sur l'aménagement de cet espace vert abandonné ;

2016 : Mobilisation des habitants volontaires pour un « brainstorming » très productif ;

Intervention des étudiants de l'École du Paysage de Blois pour proposer plusieurs aménagements ;

2017 : Remise des propositions et sélection des idées par le collectif d'habitants et d'élus volontaires.



À partir de cet instant, les orientations prises vont être fidèles aux attentes formulées : un jardin moderne, mélangeant esprit de contemplation et jardin partagé inscrit dans son histoire et son terroir. Les matériaux ont aussi été respectés avec une prédominance du bois et peu de minéral.

Enfin, l'idée d'un poulailler, d'un verger, d'un potager et un clin d'œil au vignoble a été reprise.



En **2019**, tous ces éléments ont donc été intégrés aux cahiers des charges des entreprises. S'en est suivi une recherche de financement active pour réussir à réaliser cet ambitieux projet dans les capacités de notre investissement. Conseil régional et départemental ont été mis à contribution.



Merci à tous les habitants qui se sont mobilisés lors des ateliers et ont été très précis dans leurs souhaits. L'équipe municipale accompagnée de ses prestataires a donc retranscrit dans la réalité ces aspirations....

...désormais ce jardin ne demande qu'à vivre. Pour cela, un projet pédagogique va se construire avec l'école de Mesland et

nous souhaitons également mobiliser les habitants volontaires.



Vous avez un savoir-faire spécifique à l'univers des jardins et du vivant, une affinité avec les plantes ou les poules, un désir d'apprendre et faire partager, une main verte reconnue de votre entourage (ou pas !) ...mais surtout si vous êtes motivés pour créer, entretenir, partager et faire vivre cet endroit, ce jardin est pour vous.



Nous prévoyons d'organiser une visite commentée d'ici quelques semaines. Pour y participer, faites-vous connaître auprès de la mairie.

Rentrée scolaire 2021-2022-les effectifs

Comme l'an dernier, les effectifs restent stables au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal Mesland-Monteaux.

Ecole de Mesland :

Classe de Mme C.BOMET : 22 élèves (16 CP / 6 CE1)
Classe de Mme J.GALIMARD : 31 élèves (9 PS / 12 MS / 10 GS)

Ecole de Monteaux :

Classe de Mme R.DOUIAI : 26 élèves (15 CM1 / 11 CM2)
Classe de Mme C.LOTTE : 23 élèves (8 CE1 / 15 CE2)

Naissances

Léandre, Andréas BOUTET BERTHON, né le 6 juin 2021 à Blois

Parents : Audrey BERTHON et Cyril BOUTET, 4 La Chouannerie 41150 MESLAND

Romy, Sophie, Fabienne ROUER, née le 27 juin 2021 à La Chaussée-Saint-Victor

Parents : Charline ROUSSILLAT et Corentin ROUER, 1 Rue des Rentes 41150 MESLAND

Marceau HOUZÉ, né le 23 août 2021 à Blois

Parents : Leïla GAPTEAU et Benoît HOUZÉ, 136 Route de Dame Marie 41150 MESLAND

Des informations meslandaises

Travaux de voirie 2022

En séance du 12/10/2021, le Conseil municipal a validé pour 2022 la réfection de la Route de Seillac en entrée d'agglomération. Une aide financière va être demandée au Conseil départemental au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2022.

Arrivée de la fibre optique

Pour connaître votre éligibilité à la fibre optique et obtenir tout renseignement sur le raccordement, il faut vous rendre sur le site www.valdeloirefibre.fr

Val de Loire Fibre, qui s'est vu confier par le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique une délégation de service public d'une durée de 25 ans pour assurer la conception, la construction et l'exploitation du réseau de fibre optique en milieu rural en Loir-et-Cher et Indre-et-Loire sur le domaine public, est une filiale de Télé Diffusion de France (TDF).

Un courrier a été distribué au courant de l'été aux foyers meslandais qui peuvent d'ores et déjà souscrire un abonnement à la fibre. C'est l'opérateur qui sera sollicité par vos soins qui se chargera de raccorder votre habitation au Point de Branchement (boîtier blanc) installé sur la voie publique.

Changement des lampadaires-boule

Quatorze lampadaires-boule situés Rue de la Perdrière (1), Parking de l'école (4) et Rue des Rentes (9) vont être remplacés fin 2021 - début 2022 par des mâts et lanternes d'aspect similaire à ceux installés Route d'Onzain. Un arrêté ministériel du 27/12/2018 interdit de conserver à partir de janvier 2025 le matériel actuellement en place qui éclaire autant le ciel que l'espace public. L'objectif, outre l'esthétique, est de réduire les nuisances lumineuses, notamment l'impact sur la faune nocturne et le gaspillage d'énergie.

Cérémonie du 11 novembre

Elle débutera à 10h00 par un rassemblement devant la mairie. Elle sera ouverte au public, sans limitation de nombre. Les gestes barrières sont prescrits et le port du masque, recommandé. La réunion festive autour du verre de l'amitié n'aura cependant pas lieu.

Paniers de Noël

Comme l'an passé, les personnes de 70 ans et plus bénéficieront d'un panier de Noël de provenance locale.

La distribution aura lieu à la salle des Associations, sur deux demi-journées.

Vous pourrez retirer votre panier soit le mercredi 15 décembre, de 9h30 à 12h00, soit le vendredi 17 décembre, de 15h00 à 17h00.

Message de la section Ensemble et Solidaires-UNRPA de Mesland

A la retraite ou non, vous avez envie de jouer aux cartes ou à des jeux de société (que vous pouvez d'ailleurs apporter). Retrouvez-nous chaque mercredi après-midi, entre 14h00 et 18h00, salle des Associations de Mesland. Ne restez pas isolés dans votre coin, rejoignez-nous ! Et le goûter est assuré.

Cinéma en plein air



Le 28 août dernier, à l'initiative du Comité des Fêtes et de la Commune, une cinquantaine de spectateurs a assisté, au stade et malgré une température un peu fraîche, à la projection en plein air du film « **Microbe et Gasoil** ».

La séance a débuté par la projection de deux courts films amateurs de la collection **Ciclic**, l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.



Avant la séance, des douceurs : glaces, popcorn salé ou sucré ainsi que des boissons non alcoolisées ont été proposés.

Des informations d'Agglopolys

AZALYS VOUS EMMÈNE AU DOMAINE DE CHAUMONT-SUR-LOIRE !

Jusqu'au 1^{er} novembre 2021, une navette Azalys vous emmène au Domaine de Chaumont-sur-Loire depuis Onzain.

La navette est en correspondance en gare d'Onzain avec les trains en provenance d'Orléans et Paris. Elle circule :

- tous les jours en juillet et août
- tous les samedis, dimanches et jours fériés jusqu'à octobre (incluant le lundi 1^{er} novembre)

Pour connaître les horaires : azalys.agglopolys.fr

Où prendre la navette ?

- à Onzain gare : en sortant de la gare SNCF, dirigez-vous sur la droite
- à Chaumont-sur-Loire : entrée sud du Château, à 200 mètres sur la gauche en sortant du Domaine.



A savoir !

Sur présentation de votre titre de transport, vous bénéficiez d'une réduction de 3,80 € sur l'entrée plein tarif au Domaine !

Tarifs

► Train + navette

Tarification variable en fonction de l'origine du voyage à destination du Domaine de Chaumont. Exemple : Blois-Chaumont : 4€

Achetez votre billet combiné train et navette :

- sur oui.sncf (mettre «Domaine de Chaumont-sur-Loire» en destination)
- sur remi-centrevalde Loire.fr
- au guichet SNCF

► Onzain <> Chaumont en car

L'ensemble des titres de transport Azalys est accepté à bord de la navette :

- PASS 1h : 1,25 €
- PASS 2x1h : 2,30 €
- PASS 24h : 3,20 € (Coût du support : 0,15 €)
- Votre abonnement Azalys

Tickets en vente :

- auprès des conducteurs
- dans les points de vente Azalys
- à l'agence Azalys

L'ACTUALITÉ DU PLAN CLIMAT D'AGGLOPOLYS



Le Plan Climat d'Agglopolys vise à atténuer et anticiper les conséquences du changement climatique. Il intègre notamment un volet sur l'eau. Pour la première fois, Agglopolys, qui assure désormais depuis 2020 la gestion de l'eau potable (production, transport, stockage et distribution), ainsi qu'une grande partie du cycle de l'eau (de l'accès à la ressource au traitement des eaux usées et la gestion des milieux aquatiques), a souhaité sensibiliser ses habitants sur la ressource en eau. Zoom sur ces bons gestes pour économiser l'eau !

La ressource en eau devient un enjeu majeur pour notre société. Il devient primordial aujourd'hui, pour chacun, de réinterroger son comportement. Chaque français consomme en moyenne 146 litres d'eau par jour. 93 % de cette eau est dédiée à l'hygiène et au nettoyage et 7 % à l'alimentation. Découvrez ici quelques gestes du quotidien pour réduire votre consommation.



De nombreux équipements peu coûteux sont disponibles pour réduire votre consommation d'eau :

- Utilisez des régulateurs de débit sur les robinets des lavabos ou sur le flexible de la douche : ils réduisent le débit du robinet, tout en maintenant le confort d'utilisation et remplacent le mousseur standard. Cela permet de diviser par 2 votre consommation.

- Installez, dans vos toilettes, une chasse d'eau à double débit (3 et 6 litres) si c'est possible. Sinon, vous déposez dans le réservoir une bouteille d'eau pleine et fermée pour réduire sa taille et l'eau consommée à chaque utilisation.



Les fuites gaspillent l'eau potable et augmentent de façon importante votre facture d'eau. Un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus par jour.

Pire, une fuite sur une chasse d'eau peut gaspiller 25 litres d'eau par heure, soit environ 220m3/an, ce qui représente près de 800 euros.

Pour repérer les fuites d'eau et surveiller votre consommation :

- Relevez les chiffres de votre compteur d'eau le soir avant de vous coucher, fermez tous les robinets (pas de chasse d'eau ou de lave-vaisselle durant la nuit...) et observez la consommation le lendemain matin : si les chiffres sont identiques, tout va bien. Si les chiffres ont changé, il y a sans doute une fuite.
- Relevez votre compteur tous les mois pour mieux connaître et surveiller votre consommation d'eau. Ainsi, si une fuite invisible (sur canalisation enterrée par exemple) apparaît, vous pourrez réparer rapidement.
- Étudiez votre facture : elle fait apparaître les consommations des années précédentes. Comparez avec la

nouvelle consommation. Si vous constatez une forte augmentation sans avoir d'explication (changement dans la famille, nouvelles habitudes), il y a peut-être une fuite.



Le paillage consiste à déposer sur le sol des matériaux (végétaux ou minéraux) pour le protéger. Cette technique a de nombreux avantages :

- Réduit le besoin en eau des plantes, en limitant l'évaporation et en maintenant l'humidité du sol.
- Garde la fraîcheur de la terre et peut également protéger du froid.
- Nourrit le sol par la décomposition du paillis et crée de l'humus.
- Protège du lessivage lors des fortes pluies et de l'érosion, et maintient la perméabilité du sol.
- Favorise la microfaune du sol, favorable à sa fertilité et à la biodiversité.
- Réduit le désherbage, en coupant l'accès des mauvaises herbes à la lumière, si le sol a été bien désherbé préalablement au paillage.



Il est conseillé de laver sa voiture dans une station de lavage pour plusieurs raisons :

- Moins gourmand en eau qu'un lavage « maison » au jet d'eau, le lavage haute pression ne nécessite que 50 à 60 litres d'eau par véhicule. Un lavage à domicile peut consommer jusqu'à 500 litres d'eau pour une seule voiture ! De plus, en station de lavage, l'eau utilisée est recueillie, traitée voire recyclée.
- Lorsque vous nettoyez votre voiture chez vous, les eaux de lavage chargées de détergents, d'huiles et d'hydrocarbures risquent de polluer l'environnement en s'infiltrant dans le sol, ou en étant rejetées dans un cours d'eau via le réseau d'eaux pluviales.

En savoir plus sur agglopolys.fr

PLUi-HD : INFORMEZ-VOUS !

Du 29 juin au 5 juillet 2021, se sont tenues 5 réunions publiques à Veuzain-sur-Loire, Herbault, Chailles, Blois et Saint-Bohaire afin de partager les grands principes règlementaires du futur document d'urbanisme. Ces réunions ont été filmées, vous pouvez les visionner sur le site internet agglopolys.fr.



Le PLUi-HD regroupera en 2022 le zonage et les règles d'urbanisme pour l'ensemble de l'agglomération, ainsi que les choix en matière de déplacements et d'habitat.

Le zonage du PLUi-HD se définit en 5 types de zones :

- les zones urbaines à vocation principale d'habitat
- les zones urbaines spécialisées dédiées aux activités économiques
- les zones agricoles
- les zones naturelles (espaces boisés, espaces de biodiversité, prairies...)
- les secteurs de projet dites zones à urbaniser.

Des prescriptions identifient sur le plan de zonage des éléments naturels et le bâti à préserver pour lesquels des règles spécifiques vont s'appliquer afin notamment d'éviter leur démolition/destruction : arbres et bâtiments remarquables, boisements, murs en pierre, puits...

Le règlement des zones habitées est illustré de « modèles » afin de donner des règles plus claires sur la façon dont une construction pourra s'implanter sur un foncier. Cela offre différentes possibilités (façade sur rue, jardinet à l'avant, pignon sur rue...), chacun pourra choisir son modèle pour son projet en respectant les règles.

Un objectif de logements à produire par commune a été défini. Comment et pourquoi ?

Le PLUi est basé sur la dynamique démographique constatée et un objectif d'accueil, réparti selon le

niveau d'équipement des communes. Les communes les plus équipées ont les objectifs les plus importants pour limiter les déplacements en voiture et rapprocher les logements des équipements. Au regard du nombre de constructions attendu, ce chiffre sert à évaluer si il faut ouvrir ou non de nouvelles zones à urbaniser. Il est un ordre de grandeur et n'est donc pas à respecter strictement, c'est un guide pour l'élaboration du document.

Les terrains qui ne seront plus constructibles risquent de se transformer en friches. Que faire de ces terrains ?

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir ses terrains, les Maires ont le pouvoir de faire appliquer cette règle et de la rappeler aux propriétaires. Les terrains classés en zone Agricole ou Naturelle peuvent cependant faire l'objet d'espaces paysagers, de prairies, être cultivés...

Quand les documents seront-ils disponibles ? Comment pourrions-nous réagir ?

Les documents ne sont pour l'instant pas encore publics. Ils ne sont pas consultables tant qu'ils n'ont pas été soumis au Conseil Communautaire à l'automne 2021. S'en suivra une enquête publique organisée pour que chacun puisse s'exprimer, début 2022. Pendant cette enquête, vous pourrez faire part de vos sollicitations auprès d'un commissaire enquêteur qui analysera l'ensemble des demandes et établira un rapport. La version finale du dossier sera approuvée à l'été 2022.

Concertation

Les registres de concertation présents dans chaque Mairie seront clôturés le 10 septembre afin de permettre l'analyse de toutes les demandes avant l'arrêt du projet. De même pour l'analyse des courriers qui sont adressés au Président d'Agglopolys. Des réponses seront apportées à ces requêtes dans le bilan de la concertation qui sera joint à la délibération d'arrêt du projet.

Retrouvez en version numérique toutes les Lucarnes mais aussi les bulletins annuels, les comptes-rendus des conseils municipaux ainsi que de nombreuses actualités et informations sur le site internet de Mesland : www.mesland.fr

Conception et mise en page :
Commission communication de Mesland
Impression :
Graphic Imprim - Saint-Gervais-La-Forêt